Image not found or type unknown

Utilisation véhicule perso pour travail

Par **joca09**, le **31/05/2016** à **16:45**

Bonjour, je travaille pour une association gérée par le conseil municipal de Cintegabelle, en tant qu'aide à domicile depuis 5 ans. On " m'autorise" a utiliser ma voiture pour les trajets entre les bénéficiaires. a présent on me demande une attestation d'assurance pour ces fameux trajets. Renseignements pris, il va m'en coûter 100 euros de plus, sans bien sûr, d'augmentation de salaire.
J'ai au maximum 68 h par mois, ce supplément de frais va évidemment gréver mes maigres revenus.
Suis-je obligée de me soumettre, y a-t-il un autre recours ?
En vous remerciant.
Joca09

Par **P.M.**, le **31/05/2016** à **17:23**

Bonjour,
Si l'employeur vous demande une attestation de salaire, c'est qu'a priori, il vous indemnise pour vos déplacements professionnels et normalement ces trajets à l'intérieur de l'horaire de travail sont du temps de travail effectif qui doit vous être payé comme tel...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés